

OBLIGATIONS et TEXTES DE REFERENCES

Recommandation R 408

Décret n° 2004-924 du 1^{er} septembre 2004 ; Arrêté du 21 décembre 2004

L. 4141-2, impose d'organiser une formation appropriée aux travailleurs

PUBLIC CONCERNE

Responsable de réception, ou toute personne ayant à contrôler un échafaudage avant son utilisation

PRE-REQUIS

Maitrise de la langue française, lecture, écriture.
Stage accessible aux encadrants (chef de chantier, conducteur de travaux, préventeur...)

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques afin de justifier de la compétence à la vérification et maintenance des échafaudages de pieds et roulants conformément au décret 2004-924, à la R-408 et à l'arrêté du 21/12/2004.

CONTENU :

Sensibilisation à la sécurité

- Les accidents de travail
- Les textes applicables
- Les organismes de prévention
- Les obligations et responsabilités
- Les sanctions éventuelles

Les critères de sélection des différents types d'échafaudages

- Echafaudages roulant
- Echafaudage fixe
- Terminologie

La notice du fabricant, Le plan de montage, la note de calcul.

L'étude d'adéquation

Réceptionner l'échafaudage avant utilisation

- le calage des appuis au sol des montants verticaux
- le nombre et la qualité des ancrages et des amarrages
- le dégagement des circulations
- La conformité de l'échafaudage aux plans d'installation
- L'état des divers éléments, l'absence de déformation des tubes, la qualité du serrage des colliers, du clavetage de la continuité des montants
- La présence des escaliers et des échelles d'accès, la fixation correcte des échelles intérieures

- La présence de garde-corps, main courante, sous-lisse et plinthe
- L'état des planchers
- La fixation des filets et bâches sur la structure, leur couture, la rigidité des supports pour éviter les claquements
- Les panneaux indiquant les charges admissibles

Assurer la maintenance de l'échafaudage

- La qualité et la quantité des ancrages et des amarrages
- Le remplacement des pièces endommagées ou démontées
- La suppression de tous les excès de surcharge sur les planchers, et l'enlèvement des gravats et des décombres
- L'absence de glissement des colliers,
- L'état d'accrochement des filets ou des bâches
- La présence des panneaux indiquant les charges admissibles
- Le dégagement des circulations
- La bonne tenue des appuis après intempéries et variations importante de température
- Le remontage de pièces d'échafaudage déposées pour la nécessité d'exploitation
- La conformité du stockage des matériaux avec les charges admissibles des planchers et de l'ossature.

Exercices de réception d'un échafaudage

METHODE PEDAGOGIQUE

- L'organisme de formation mettra en œuvre tous les moyens techniques et humains pour la bonne réalisation de cette action de formation.
- Magistrale et démonstrative (+ multimédia), participative (exercices seul et en groupe) et formation pratique
- Alternance d'apports théoriques et d'exercices avec utilisation d'échafaudages roulants disponibles au sein de l'entreprise.
- Pour les formations sur site, le client mettra à disposition du formateur une salle de cours et pour la partie pratique les infrastructures ainsi que le ou les échafaudages complets et conformes et les notices ou plan de montage.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Le client doit impérativement nous mettre à disposition les infrastructures ainsi que le ou **les échafaudages complets et conformes**, les notices et le plan de montage.
- Équipement de Protection Individuelle (EPI) : Chaussures de sécurité (port obligatoire), gants de protection lors des manipulations du matériel, casque, harnais et longe.
- Support pédagogique remis aux participants.

EVALUATION DE LA FORMATION

- La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation.
 - Contrôle des connaissances théoriques par QCM.
 - Vérification des acquis par des exercices pratiques.

INTERVENANT

Formateur expérimenté « Travail en Hauteur et Echafaudage »

VALIDATION DE LA FORMATION

Mise en situation des stagiaires - Analyse et actions correctives - Bilan et évaluation individualisée avec validation par la délivrance d'une attestation de formation avec avis du formateur en fin de stage. Une attestation de formation est délivrée en fin de formation par EGIDE ENTREPRISE

DUREE FORMATION

2 jours

RECYCLAGE

Préconisé tous les 3 à 5 ans
Nota : il est de la responsabilité du chef d'entreprise de s'assurer de l'actualisation des compétences des opérateurs

NOMBRE STAGIAIRES

- En intra maximum 8 personnes
- En inter formation validée à partir de 6 personnes